



Arrêté 2023-34

ARRÊTÉ DU 06 DECEMBRE 2023

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** la demande en date du 05 décembre 2023 par laquelle la société SP (361, route de la Gare, 05600 EYGLIERS) sollicite, l'autorisation de coupure de route dans le cadre des travaux de minage de blocs sous le pont de Pallon,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y lieu de réglementer la circulation au niveau du pont de Pallon.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – la circulation au niveau du pont de Pallon sera interrompue de la façon suivante :

- Deux microcoupures de 30 minutes dans la journée du mercredi 06 décembre 2023,
- Fermeture de la route de 14h à 16h le mardi 12 décembre 2023,
- Deux microcoupures de 30 minutes dans la journée du mercredi 13 décembre 2023.

ARTICLE 2 – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise SP Stabilisation Protection.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de la société SP Stabilisation Protection.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 005-210500583-20231206-ARRETE202334-AR

Ampliation à :

La société SP Stabilisation Protection.

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 06 décembre 2023

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

